



## Loyer/prêt séparation

-----  
Par Jess1210

Bonjour,  
Actuellement mon ancien compagnon et moi avons un bien immobilier commun dans lequel je vis (lui ayant quitté le foyer). Je compte racheter le bien d'ici quelques années, et il est d'accord. En attendant, partir d'octobre je lui paierai sa part de crédit (en plus de la mienne) sous forme de loyer. Déjà est ce qu'on doit faire un contrat notarial ? Et est-ce que le loyer que je lui verserai pourra être "déduit" lorsque je rachèterai le bien ?  
Merci par avance pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous êtes en indivision et solidaires du crédit.  
La part de crédit de votre ex correspond "comme par hasard" à la moitié d'un loyer ?  
Ce n'est pas un loyer, c'est une indemnité d'occupation, qui compense le fait qu'il ne puisse pas utiliser le bien indivis que vous occupez à titre privatif.  
Cette indemnité ne sera pas déduite car elle ne vous donne pas plus de droit de propriété sur le bien.